

Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11

concours@ch-cornouaille.fr

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER

ANNEE 2026

Formulaire d'inscription

Spécialités :

- du domaine Informatique, systèmes d'information et à la gestion des données
- de l'activité à caractère technique et scientifique : exploitation et analyse de données médicales.

Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule spécialité ouverte au concours

Nom Prénom du candidat	Date de réception du dossier (réservé à l'administration)	Numéro du dossier (réservé à l'administration)

Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11

concours@ch-cornouaille.fr

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Identité

M. ☐ Mme ☐

NOM D'USAGE :

NOM DE NAISSANCE :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle

Adresse postale :

Téléphone :

Mail personnel :

Mail professionnel :

Situation professionnelle

Employeur actuel :

Date d'entrée dans l'établissement :

Grade :

Statut : Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Contractuel ☐

Unité d'affectation actuelle :

Intitulé du diplôme de niveau IV justifiant l'inscription au concours externe :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

- atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

- déclare être informé(e) que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectifications pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

Fait à : le.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11

concours@ch-cornouaille.fr

**Etat signalétique des services publics
rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination
(à compléter si le candidat exerce dans une administration publique)**

Je soussigné(e) M.....
Qualité.....
Certifie que M.....
Est employé(e) dans mes services en qualité de

Détail :

Grade occupé	date début période	date fin période	quotité travaillée (renseigner 100% quelle que soit la quotité travaillée)	nombre de jours	observations
Total jours :					

Total services publics en
ETP :

ans

mois

jours

Fait à :

Le

Signature + cachet

Ce document peut être complété en plusieurs exemplaires en fonction des différents employeurs et expériences du candidat.

Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11

concours@ch-cornouaille.fr

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'INGENIEUR HOSPITALIER

ANNEE 2026

Notice explicative

 CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES
Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11 concours@ch-cornouaille.fr	

Lieu des épreuves : CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE – Site de Quimper

Les postes à pourvoir par domaines et les conditions de participation au concours sont les suivants :

- **4 postes** du domaine Informatique, systèmes d'information et à la gestion des données
- **1 poste** de l'activité à caractère technique et scientifique : exploitation et analyse de données médicales.

Date de clôture des candidatures : 31 janvier 2026

La liste des candidats autorisés à prendre part au concours Externe est arrêtée par le directeur de l'établissement organisateur de ces concours.

L'examen des dossiers de candidature sera réalisé à compter du mois de Février 2026.

La liste d'admissibilité est établie par le jury par ordre alphabétique et par spécialité. Elle fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve orale d'admission qui se tiendra en Mars 2026.

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir :

- les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) :
 - être de nationalité française ou d'Etat membre de l'Union Européenne
 - jouir de ses droits civiques
 - ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire
 - se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national
 - remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier, être à jour de ses vaccinations (conformément aux articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3 du Code général de la fonction publique)

et

 CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES
Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11 concours@ch-cornouaille.fr	

- être titulaires du diplôme suivant :

d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, d'un diplôme d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'un des domaines mentionnés à l'article 2 du décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs hospitaliers et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Pièces à fournir

Les candidats doivent fournir **en 5 exemplaires**, les pièces suivantes agrafées ou reliées, dans l'ordre suivant :

- le formulaire d'inscription – pages 1 à 3
- une lettre de motivation établie sur papier libre de 2 pages maximum dans laquelle le candidat indique le domaine pour lequel il souhaite concourir. Le candidat ne peut déposer une demande d'admission à concourir que pour une seule spécialité ouverte au concours.
- un curriculum vitae détaillé dactylographié mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- une note de quatre pages maximum dactylographiée présentant les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- les diplômes ou certificats dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.
- Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document. Pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé. Pour les candidats extérieurs au CH Cornouaille, l'état signalétique peut être complété d'après le modèle de l'établissement d'origine du candidat.

Il est à noter que le casier judiciaire n° 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES
Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11 concours@ch-cornouaille.fr	

Période et modalités d'inscription

- Le formulaire d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/ch-quimper-concarneau/recrutement> (Rejoignez-nous - Présentation des Concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 21 novembre 2025 au 31 janvier 2026 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

Mme la Directrice des Ressources Humaines
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

 CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES
Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11 concours@ch-cornouaille.fr	

Composition du jury

Le jury des concours Externe et Interne est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur ou son représentant, président ;
- 2° Un membre du personnel de direction ;
- 3° Deux membres du corps des ingénieurs dont l'un relève de la spécialité au titre de laquelle le ou les emplois sont ouverts ;
- 4° En fonction des spécialités au titre desquelles le concours est ouvert, des correcteurs et examinateurs spéciaux peuvent être adjoints au jury. Ces correcteurs et examinateurs peuvent être extérieurs à l'établissement ou aux établissements dans lesquels les postes sont à pourvoir. Ils peuvent délibérer avec le jury, avec voix consultative.

En fonction de la composition du jury arrêtée par le directeur du CH Cornouaille, ce jury intervenant au titre du concours Interne peut recourir à la visioconférence pour l'organisation de ses délibérations, sous réserve que leur identification et leur participation effective soient garanties. Le recours à la visioconférence satisfait à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des échanges et la confidentialité des délibérations.

Nature des épreuves

Le concours externe sur titres consiste en l'évaluation par le jury d'un dossier soutenu par les candidats qui ont été autorisés à prendre part au concours, au cours d'une audition prévue à cet effet d'une durée de vingt-cinq minutes au plus. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au corps des ingénieurs hospitaliers.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. Seuls peuvent être déclarés admis les candidats qui ont obtenu une note fixée par le jury et qui ne peut être inférieure à 10 sur 20.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RELATIONS SOCIALES
Cellule Concours ☎ 02.98.52.68.11 concours@ch-cornouaille.fr	

Candidat en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation (*Décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap*) **doit en faire la demande et doit produire un certificat médical délivré par un médecin agréé, qui ne doit pas être le médecin traitant** (article 4 du décret n°86-442 modifié, du 14 mars 1986).

Ce certificat médical, **datant de moins de six mois avant le déroulement des épreuves**, établit la compatibilité du handicap avec le ou les emplois auxquels l'examen donne accès, compte tenu des possibilités de compensation du handicap et précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical établi par le médecin agréé devra être transmis **pour le 31 janvier 2026** dernier délai **exclusivement par mail** à l'adresse suivante auprès du CH de Cornouaille :

concours@ch-cornouaille.fr

(préciser dans l'objet du mail « Aménagement concours Ingénieur 2026 »).

Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose.